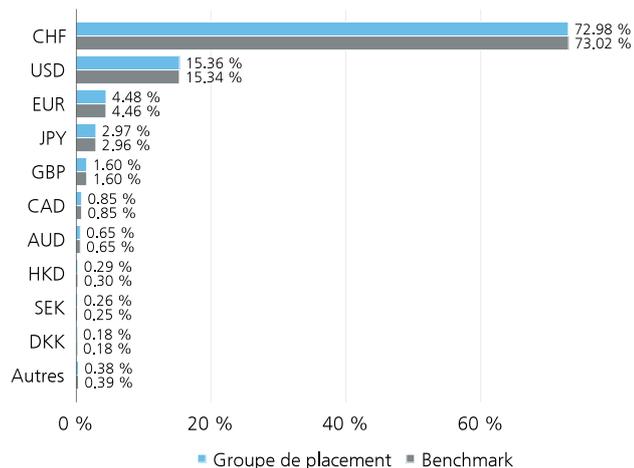


Allocation par monnaie



Positions principales en %

	Groupe de placement	BM
Nestlé SA	4.00	4.04
Novartis AG	3.23	3.27
Roche Holding AG	2.61	2.64
UBS Group AG	1.10	1.11
Zurich Insurance Group AG	0.80	0.81

Indicateur de développement durable

haut < **A** **B** C D E F G > basse

Allocation selon OPP 2 en %

	Groupe de placement	BM
Marché monét.	1.51	0.00
Obligations en CHF	50.21	51.00
Obligations en monnaie étrangère	3.99	4.00
Actions suisses	21.68	22.00
Actions étrangères	22.61	23.00

Principaux débiteurs en %

	Groupe de placement	BM
Swiss Confederation	9.49	9.76
Pfandbriefb. schweiz. Hyp.	7.15	7.17
Schweizer Kantonalbanken	5.58	5.61
États-Unis d'Amérique	1.34	1.38
European Investment Bank	0.84	0.82

Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

	1a	3a	5a
Tracking error	0.06%	0.35%	n.a.
Volatilité groupe de placement	3.20%	5.08%	n.a.
Volatilité benchmark	3.21%	4.96%	n.a.

Données de portefeuille

	Groupe de placement	BM
Nombre de positions	3'316	4'160
Duration modifiée	7.66	7.59
Rendement à l'échéance	0.42%	0.43%
Durée résiduelle en années	8.40	8.32
Coupon moyen	1.60%	1.57%

Commentaire sur le groupe de placement Investisseurs visés - Désignation

Fondations de libre passage et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a pilier 3a

Investisseurs visés - Description

Les parts de la catégorie de parts R sont des parts pour lesquelles la participation est réservée aux institutions suivantes de prévoyance professionnelle (2e pilier) et de prévoyance individuelle liée 3a : fondations de libre passage conformément à la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP) et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a conformément à l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3).

Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer la direction, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour ses prestations. La CFG se compose de la Commission forfaitaire de management (CFM) et de la Commission forfaitaire d'administration (frais relatifs à la direction et à l'administration).

Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice ou semestre écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

Frais

Les frais d'émission et de rachat sont crédités par la direction du fonds au compartiment du fonds correspondant afin de protéger les investisseurs.

Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente et/ou dans le document d'information clé pour l'investisseur (KIID).

Indicateur de risque

Les données historiques employées pour le calcul de la catégorie de risque et de rendement ne peuvent être considérées comme un indicateur fiable du profil de risqué futur. La catégorie de risque et de rendement présentée peut tout à fait être sujette à modifications. Le classement dans une catégorie ou l'autre peut donc se modifier au cours du temps. La catégorie de risque la plus basse ne peut être assimilée à un placement exempt de risques. Il n'existe pas de garantie du capital ni de protection du capital.

Indicateur de développement durable

L'indicateur de durabilité évalue la durabilité des produits collectifs, qu'il s'agisse de produits durables ou de produits conventionnels. Le client voit ainsi comment la question de la « durabilité » est prise en compte dans son portefeuille. Le degré de durabilité des fonds de placement est déterminé sur la base de critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G), aussi connus sous le nom de critères ESG. Selon cet indicateur, les fonds de placement sont répartis dans des classes de durabilité qui vont de A (la plus élevée) à G (la plus basse).

Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis.

Certification ISO

L'Asset Management de Zürcher Kantonalbank est certifié ISO 9001.

Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le pays de domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des parts.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Swisscanto Direction de Fonds SA et la Zürcher Kantonalbank. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription ou de rachat (d'achat ou de vente) d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, éventuellement avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations avec sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Le présent document n'a pas été rédigé par le service « Analyse financière » au sens des « Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière » publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives. Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 et suiv. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués et/ou transmis à des personnes qui peuvent être des « US persons » au sens de la définition donnée par la Regulation S du US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme « US person » recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Par ailleurs, les catégories de la Réglementation S s'appliquent.

This publication and the information contained in it must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by, any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S under the US Securities Act of 1933. US persons include any US resident; any corporation, company, partnership or other entity organized under any law of the United States; and other categories set out in Regulation S.

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de la Swisscanto Fondation de placement sont les statuts, les règlements, ainsi que les prospectus éventuels de la Fondation. Ceux-ci sont disponibles gratuitement auprès de Swisscanto Fondation de placement, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich ou sur le site www.swisscanto.ch.